

## **PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 26/08/2019**

**Président : M Jérôme BERNARD**

**Présents : Jean Paul CHABAL, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints, Jean LEYNAUD, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE, Bruno HILAIRE, Denise CHOCHILLON, Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL**

**Absent : Céline BACCONNIER, Yves CARLE**

**Secrétaire de séance : Jean LEYNAUD**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2019**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17/05/2019 est adopté à l'unanimité.

## **Ordre du jour :**

### **GESTION INTERCOMMUNALE**

- Approbation du rapport de CLECT en date du 26/06/2019

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 26 juin 2019, a approuvé, à la majorité simple (31 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport sur l'évaluation du coût des thématiques suivantes :

- Transferts de compétences :
  - les animaux errants
  - le fonds unique logement.
- Restitutions de compétences :
  - les accueils périscolaires et le transport des élèves vers les équipements sportifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, approuve le rapport en date du 26 juin 2019.

- Recomposition des conseillers communautaires pour les élections de 2020 – droit commun ou accord local

Par défaut et sauf accord local, la règle du droit commun s'appliquera à tous les futurs conseils communautaires.

Quelle que soit la composition choisie (droit commun ou accord local), elle sera portée par un arrêté préfectoral publié avant le 31 octobre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opter la règle du droit commune.

### **GESTION COMMUNALE**

- Recensement – désignation d'un coordinateur communal

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2020.

A la demande de l'Insee, la commune doit nommer son coordonnateur communal.

Auréli SEVENIER est proposée pour être la coordonnatrice communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 pour, décide de nommer Auréli SEVENIER comme coordonnatrice communale.

- CDG – Plan formation

La nécessité de construire et de proposer aux agents des collectivités de moins de 50 agents, un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité (établissement). Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour la période 2019-2021

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Le CNFPT et le Centre de Gestion de l'Ardèche ont décidé de mettre en œuvre un partenariat pour élaborer un plan de formation mutualisé pour la période 2019-2021 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- ✓ Définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation ;
- ✓ Identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents ;
- ✓ Anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités ;
- ✓ Accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le plan de formation mutualisé proposé par le centre de gestion

- Restauration Scolaire – choix du prestataire

Suite à la consultation en date du 2/07/19, la société « 1001repas » a été choisie comme nouveau prestataire de repas de l'école d'Alissas pour la rentrée prochaine.

La société «1001repas », implantée au lycée du Sacré-Cœur à Privas livrera les repas en liaison chaude avec les caractéristiques suivantes :

- ✓ 30 % d'approvisionnement local
- ✓ 20% d'approvisionnement issus de l'Agriculture Biologique
- ✓ Mise en place de la démarche Zéro Gaspi
- ✓ Les repas seront préparés avec des produits de saison.

A partir de novembre, un système de « mini self » sera installé pour les élèves en élémentaire.

Le maire donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise 1001 repas.

- Cimetière – Reprises des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que des concessions perpétuelles à l'état d'abandon ont été recensées dans le cimetière communal.

Une procédure de reprise a débuté en 2016.

Le procès-verbal n° 1 du 03/11/2016 constate 21 concessions.

Le procès-verbal n° 2 du 09/11/2017 ne constate plus que 18 concessions.

Le procès-verbal n°3 du 07/12/2018, constate 15 concessions en état d'abandon qui feront l'objet de la procédure de reprise.

Les concessions à reprendre sont les suivantes :

PROPRIETAIRE	ANCIEN CIMETIERE	NOUVEAU CIMETIERE	Durée de concession	N° CONCESSION	N° PLAN
ARSAC Marcelle veuve GOUNON Gabriel	X		Perpétuelle	100	99
BEAUDECHE HENRI	X		Perpétuelle	36	36
BLANC Louis (non numéroté donation)		X	Perpétuelle	1ère concession en haut à droite	
BOURGEADE Anatole	X		Perpétuelle	43	43
BRAVAIS Madeleine	X		Perpétuelle	56	12
COSTE Louis	X		Perpétuelle	47	47
DUFAUD ELIE	X		Perpétuelle	40	40
LAURENT Félice	X		Perpétuelle	52	52
LEPERT Albert	X		Perpétuelle	82	71
LIMOUSIN Emile		X	Perpétuelle	24	24
MIALHE GASTON	X		Perpétuelle	39	39
NOYER Charles		X	Perpétuelle	25	25
NOYER Louis	X		Perpétuelle	53	53
NOYER Marcel (venant de NOYER Henri)	X		Perpétuelle	88	87
VINCENT Jules	X		Perpétuelle	87	88

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à reprendre les concessions en état d'abandon ci-dessus listées.

- Plan communal de sauvegarde (PCS)

Une réunion s'est tenue en mairie le 25/07/2019 avec la présence de Amandine GAYRE, chargée de mission PCS à la préfecture de l'Ardèche.

Suite à la modification du périmètre de protection de la centrale de Cruas, élargi à 20 km, la commune est tenue d'établir un PCS.

Les élus ont décidé de réaliser en interne le document sans faire appel à un bureau d'études dont le coût est estimé à 6 000 €.

Le PCS comprend :

- ✓ Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- ✓ Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- ✓ L'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;
- ✓ Les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer l'élaboration du PCS

- CAPCA – Demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif du passage de la combe

Le passage de La Combe, situé entre la route du colombier et le chemin de l'Esclopier, n'est pas raccordé à l'assainissement collectif.

Actuellement, les trois habitations de ce quartier sont en assainissement autonome.

Très prochainement, 4 lots à bâtir hors lotissement vont être commercialisés.

Une étude sur les possibilités de travaux avait déjà été réalisée en 2015 par la CAPCA, mais à ce jour aucun travaux n'est programmé.

Le conseil municipal décide de demander à la CAPCA d'inscrire au programme des travaux 2020 le raccordement de ce quartier à l'assainissement collectif.

- Syndicat des Eaux Ouveze Payre – demande de raccordement à l'eau potable du quartier Chaumette

Les quartiers de Chaumette et de Fontaine Merveilleuse ne sont pas desservis par le réseau d'eau potable.

Depuis quelque temps les habitants du quartier Chaumette rencontrent des problèmes sur la qualité de l'eau.

Le conseil municipal dans sa délibération du 17/09/2015, puis dans ses courriers du 29/09/2016 et 31/05/2018 a déjà sollicité le Syndicat des Eaux Ouveze-Payre pour le raccordement de ces quartiers.

Le conseil municipal décide de renouveler sa demande, auprès de Syndicat des Eaux Ouveze Payre, d'inscrire au programme des travaux 2020 le raccordement des quartiers de Chaumette et de Fontaine Merveilleuse.

## **ECOLE**

- Tarif service périscolaire

Le prix du repas à la cantine est depuis septembre 2016 à 3.40 € pour l'ensemble des élèves.

Suite au changement de prestataire, les repas sont facturés 0.30 € plus chère à la commune.

Le maire propose au conseil municipal de ne pas répercuter la totalité de la hausse du prix mais de voter une augmentation de 0.10 €.

Le prix du repas facturé aux familles serait de 3.50 €.

Un tarif de repas majoré à 5 € est proposé pour tout repas pris sans réservation et/ou hors délais.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de 3.50 € le repas et 5 € les repas pris sans réservation et/ou hors délais

## **FONCIER**

- Acquisition de la parcelle E 663

La parcelle E 663 d'une surface de 437 m<sup>2</sup>, située à proximité du boulodrome, est en vente au prix de 1 000 €. L'achat de ce terrain permettrait un agrandissement des jeux de boule.

Le conseil, à l'unanimité, décide de l'acquisition de la parcelle E 663 pour un prix de 1000 €.

- Acquisition des parcelles A 235, 237, 238, 408, 410

Les parcelles A 235, 237, 238, 408, 410 d'une surface totale de 5358 m<sup>2</sup>, situées à proximité du Viaduc sont en vente pour une valeur de 1 500 €.

L'achat de ce tènement permettrait de créer un accès à la voie verte ainsi qu'une liaison avec le chemin de randonnée des Grads.

Le conseil, à l'unanimité, décide de l'acquisition des parcelles A 235, 237, 238, 408, 410 d'une surface totale de 5358 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 500 €.

## **FINANCE**

- Fonds de concours CAPCA – Demande pour Projet Maison d'Assistantes Maternelles

La CAPCA lance un fonds de concours sous forme d'appel à projet concernant les projets d'investissement.

La commune a déposé un dossier pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en une MAM et un espace culturel.

Le montant de la subvention demandée est de 17 000€

## **PERSONNEL**

Suite à la réussite d'un agent à un concours et à l'inscription au tableau d'avancement en tant qu'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et à supprimer le poste d'adjoint administratif territorial.



## TRAVAUX

- Compte rendu des travaux en cours.
- 1/ La réfection du chemin de Greylas est en cours. Elle sera achevée fin de semaine 35. Par la suite les services techniques doubleront en pierre le mur sous la voie verte.
  - 2/ Le marquage au sol, grande rue, vient d'être réalisé.
  - 3/ L'accès à la voie verte depuis le chemin de la tour sera très prochainement bétonné.

## QUESTIONS DIVERSES

- Visite de la centrale de Cruas  
Un appel à candidature pour visiter la centrale nucléaire est proposé..
- Vœux association des maires – Réforme du réseau des trésoreries

La commune a reçu une lettre conjointe de Maurice Weiss, Président de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, et de Jacques Genest, Président de l'Association des maires ruraux de l'Ardèche, au sujet de la réforme du réseau des trésoreries.  
Sur 15 trésoreries actuelles, douze seront supprimées et il ne restera plus que 3 postes comptables (Aubenas, Privas et Annonay).

Les trésoreries de Joyeuse, Les Vans, Thueyts et Coucouron seront transférées à Aubenas en 2020. Les trésoreries de Tournon, Lamastre et Saint Péray seront transférées à Annonay en 2021. Les trésoreries de Le Cheylard, Le Teil, Vallon Pont d'Arc, Bourg Saint Andéol seront transférées à Privas en 2022.

Cette destruction du réseau est un véritable abandon du service public en milieu rural et va entraîner des bouleversements.

Le conseil municipal, à 14 voix pour, s'oppose à la réforme des trésoreries.

- Manifestations
  - ✓ 07-09-2019 – Forum des associations
  - ✓ 14-09-2019 – La brasserie des docs fête ses 1 an
  - ✓ 21 et 22-2019 – Journée du patrimoine, exposition de camions de pompiers à l'ancienne usine Piral
  - ✓ 28-09-2019 – Ligue contre le cancer – Marche rose
  - ✓ 05-10-2019 – Les printanières – Vide atelier
  - ✓ 12-10-2019 – Jet d'encre – Pièce de théâtre au profit du resto du cœur
  - ✓ 31-10-2019 – Comité des fêtes – Rôtie de châtaignes - Halloween

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire  
Jérôme BERNARD

